

## PROCÉDURE RÉGIONALE

# Mesures générales de prévention et contrôle des infections à appliquer en milieu de soins en présence d'un cas suspect ou confirmé de rougeole

### Pour tous les milieux de soins :

- Tenter d'identifier dès la prise de rendez-vous, si applicable, les personnes présentant des symptômes compatibles avec la rougeole. Les symptômes devraient à nouveau et systématiquement être requestionnés lors de l'inscription. Autrement, des affiches aux différents points d'entrée des milieux de soins devraient également cibler directement les personnes présentant des symptômes compatibles avec la rougeole et leur indiquer les procédures et la trajectoire à suivre.
- Les patients présentant des symptômes compatibles avec la rougeole doivent procéder à l'hygiène des mains et porter un masque médical dès leur arrivée dans l'établissement. Leurs accompagnateurs devraient faire de même. Si le patient ne peut pas porter de masque médical (ex. : bébé ou jeunes enfants), recouvrir la poussette d'un drap ou d'un couvre-poussette en plastique.
- Établir un corridor de circulation pour les personnes présentant des symptômes compatibles avec la rougeole pour diminuer au maximum le nombre de personnes qu'elles croisent dans l'établissement.
- Isoler rapidement les patients présentant des symptômes compatibles avec la rougeole dans une pièce à pression négative avec une porte fermée. Si cela n'est pas possible, installer le patient dans une pièce ou une chambre individuelle idéalement avec un nombre élevé de changements d'air par heure et maintenir les portes et fenêtres fermées. Le patient doit porter un masque médical tant qu'il n'est pas dans une chambre à pression négative.
- Contrôler la circulation des intervenants dans la pièce pour diminuer les risques de contamination des zones adjacentes. Respecter le temps d'attente nécessaire entre deux cas pour permettre l'élimination du virus.
- Si le patient se trouve dans une chambre avec un SAS, veillez à ne pas ouvrir les deux portes en même temps
- Les interventions auprès des patients doivent être réalisées par des travailleurs de la santé. Privilégier les intervenants adéquatement protégés contre la rougeole pour intervenir auprès des cas suspects ou confirmés. Le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) N95 est recommandé dès qu'ils entrent dans la pièce. De plus, chaque cas doit être évalué individuellement et l'équipement de protection individuel (EPI) utilisé doit également être approprié et conforme aux recommandations du service de PCI du milieu.

- Restreindre au maximum les déplacements des patients. Tous les examens médicaux ou diagnostics devraient être effectués dans la pièce où sont isolés le patient.
- Faire évaluer rapidement les patients par le clinicien.
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la pièce.
- Maintenir un registre des personnes présentes dans le milieu de s'assurer d'avoir un processus à l'interne pour établir rapidement une liste des patients, des accompagnateurs et des employés qui ont été exposés à un patient contagieux

**Si la suspicion de rougeole est maintenue lors de l'évaluation clinique :**

- Appelez la Direction de santé publique (DSPublique) de la Capitale-Nationale sans attendre le résultat au numéro suivant : **418 666-7000 option 3 et option 1.**
- Effectuer le ou les prélèvements recommandés.
- Si le patient réside dans une autre région, contacter la DSPublique de cette région.
- Si le patient doit être dirigé ou transféré vers un autre milieu de soins, aviser au préalable le milieu pour que soient mises en place les mesures de PCI adéquates.
- Signaler la suspicion de rougeole au service de PCI de l'établissement s'il y a lieu.
- Donnez les conseils d'isolement au cas suspect en attendant le résultat lorsque celui-ci est libéré et qu'il retourne à domicile.

**À la suite du départ du cas suspect ou confirmé :**

- La pièce ou la chambre ne doit pas être utilisée :
  - Avant que le renouvellement d'air ne soit effectué;
  - Minimale 2 heures si le changement d'air n'est pas connu.
- La pièce ou la chambre doit rester sous pression négative pour la durée de la période établie ci-dessus. La porte doit être maintenue fermée.
- Le personnel devrait éviter d'entrer dans la chambre avant la fin de la période établie ci-haut et il doit porter un masque N-95.
- Apposer une affiche sur la porte de la pièce indiquant de ne pas l'utiliser tant que le service d'hygiène et salubrité n'a pas effectué le nettoyage et la désinfection selon les pratiques établies.
- Le personnel d'hygiène et salubrité peut commencer le nettoyage et la désinfection de la pièce en portant un masque N95 lorsque le changement d'air requis est effectué.

**\*\*\* POUR CONNAÎTRE LES MESURES SPÉCIFIQUES APPLIQUÉES DANS VOTRE MILIEU, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À VOTRE SERVICE PCI LOCAL.**

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les outils suivants :

L'affiche : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-278-34W.pdf>

La fiche technique de la rougeole : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-271-07W.pdf>

Les pages Web du MSSS :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/rougeole/#epidemiologie>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rougeole>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rougeole/eclosion-de-rougeole>

Outil de triage du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-271-05W.pdf>

*Document de la Direction de santé publique, 18 avril 2024*